

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2020

Le 23 juillet 2020 à 20 heures 35, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Daniel Vereecke, Maire.

### Étaient présents :

M. Vereecke, Maire, M. Hautot, Mme Marin, M. Krauzé, Mme Barbier, Mme Ribeiro-Rego, M. Falampin, Mme Kapusta, Mme Vermenil, M. Le Guienne, Mme Chabrier, M. Potiron, Mme Duperche, Mme Fernandes, M. Chatin, M. Bosc, Mme Cedolin, Mme Labarre, M. Rémond, M. Doré, Mme Ziegler

### Étaient absents excusés et représentés :

M. Agnès (pouvoir à M. Vereecke)  
M. Boulin (pouvoir à M. Hautot)

\*\*\*

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 35.

**M. Alain Bosc** est élu secrétaire de séance.

\*\*\*

Suite à la démission de Monsieur Jacky Beaudoir, Madame Bériza Ziegler est installée dans ses fonctions de Conseillère Municipale.

### **1) Budget principal – compte administratif 2019.**

**Monsieur Vereecke cède la Présidence à Monsieur Hautot et quitte la salle au moment du vote.**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 voix pour dont 1 pouvoirs) :*

**DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif 2019, lequel peut se résumer ainsi (voir tableau annexé),

**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous,

**COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL - VUE D'ENSEMBLE 2019**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2018		255 728.29€	367 898.51€		112 168.22 €	
Opérations de l'exercice 2019	2 093 908.80 €	2 718 739.62 €	1 856 702.82 €	2 000 692.70 €	3 950 611.62 €	4 719 932.32 €
Résultats de l'exercice 2019		614 830.82 €		143 989.88 €	768 820.70 €	
<b>Totaux</b>	<b>2 093 908.80 €</b>	<b>2 974 467.91 €</b>	<b>2 224 601.33 €</b>	<b>2 000 692.70 €</b>	<b>4 318 510.13 €</b>	<b>4 975 160.61 €</b>
Résultat de clôture		<b>880 559.11 €</b>	<b>223 908.63 €</b>		<b>656 650.48 €</b>	

Excédent de financement (1) 656 650.48 €

Restes à réaliser 496 000 € 133 000

Déficit de financement des restes à réaliser (2) 363 000 €

Résultat Cumulé d'investissement : Excédent de financement (1+2) 293 650.48 €

**2) Budget Principal - compte de gestion 2019.**

*Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix (23 voix dont 2 pouvoirs) :*

**DÉCLARE** que le compte de gestion principal dressé, pour l'exercice 2019 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**3) Budget principal - affectation des résultats 2019.**

*Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix (23 voix dont 2 pouvoirs) :*

**DÉCIDE :**

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement 2019 en partie au besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 Réserves pour un montant de **640 000 €** et d'affecter le solde, d'un montant de **240 559,11 €**, en section de fonctionnement au chapitre 002.
- **DE REPORTER** en section d'investissement au chapitre 001 le déficit estimé soit – **223 908.63 €**.

**4) Budget Principal - vote des taux des impôts directs locaux - 2020.**

*Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix (23 voix dont 2 pouvoirs) :*

**DÉCIDE** de maintenir au même niveau que l'an dernier les taux d'imposition pour 2019, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties..... **33,21 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties..... **83,41 %**

Le produit prévisionnel des contributions comprenant le produit de la taxe d'habitation s'élèvera à **1 692 254 €** :

Produits	2019	2020	Evolution
TH	597 023.90	615 157.40	3.04%
TFB	990 322.20	1 038 144.60	4.83%
TFNB	38 201.78	38 952.47	1.97%
<b>TOTAL</b>	<b>1 625 547.88</b>	<b>1 692 254.47</b>	<b>4.10%</b>

### 5) Budget primitif principal et annexes 2020 - Examen.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (16 voix pour dont 2 pouvoirs, 3 voix contre, Madame Labarre, Monsieur Rémond, Madame Ziegler et 4 abstentions, Monsieur Chatin, Madame Cedolin, Monsieur Bosc, Monsieur Doré):*

- **VOTE** le présent budget au niveau :
  - du chapitre en section de fonctionnement.
  - et de l'opération en section d'investissement.

qui s'équilibre de la façon suivante :

<b>Section de fonctionnement .....</b>	<b>2 889 770 €</b>
<b>Section d'investissement .....</b>	<b>2 479 000 €</b>
dont les restes à réaliser :	
* Dépenses.....	496 000 €
* Recettes.....	133 000 €

*L'autofinancement prévisionnel s'élève 637 000 €.*

- **APPROUVE**, le budget primitif de la commune de Sainte-Geneviève pour l'exercice 2020 tel qu'il vient d'être présenté.
- **APPROUVE** le tableau du personnel et les autres annexes du budget.

### 6) Subvention - comité des fêtes : versement d'un acompte.

**Mme Vermenil ne prend pas part au vote.**

*Après en avoir délibéré à l'unanimité (22 voix pour dont 2 pouvoirs) :*

- **ACCEPTE** le versement d'une avance de 3 000 € sur la subvention de fonctionnement à percevoir en 2020 au bénéfice du comité des Fêtes.
- **DIT** que les dépenses seront imputées au budget de la commune exercice 2020 – article 6574.

## 7) Désignation des représentants de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 voix pour dont 2 pouvoirs) :*

**DÉSIGNE** comme représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Titulaire : Christelle MARIN

Suppléant : Daniel VEREECKE

## 8) Construction du restaurant scolaire - marché public - remise de pénalités.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 voix pour dont 2 pouvoirs) :*

- **ACCEPTE** de procéder à l'annulation des pénalités applicables à la société PIVETTA titulaire du Lot 1 Terrassements, gros-œuvre, maçonnerie, du marché de construction du restaurant scolaire.

## 9) Fourrière automobile - Délégation de Service Public - Avenant n°1.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 voix pour dont 2 pouvoirs) :*

- **ACCEPTE** de proroger jusqu'au 31 décembre 2020 la convention de délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile avec la société ALLO DÉPANNAGE.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de délégation service public avec le gérant de la société précitée.

## 10) Commission de Délégation de Service Public - élections.

*Le conseil municipal, après avoir procédé aux opérations de vote :*

Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1: M. Agnès	2	0	2
Liste 1: M. Bosc	0	1	1

- **DÉSIGNE** élus les membres titulaires suivants :  
M. Jean Louis Agnès  
M. Hervé Krauzé  
M. Alain Bosc
- **DÉSIGNE** élus les membres suppléants suivants :  
M. Xavier Boulin  
Mme Christèle Marin  
M. Gérard Chatin

## 11) Enfance et jeunesse - accueil périscolaire, extrascolaire et de la restauration scolaire - Délégation de service public - ILEP - bilan activités 2019

*Le conseil municipal, prend acte :*

- **PREND** acte du rapport annuel de la délégation de service public de l'ILEP pour l'année 2019.

## 12) Parcelle cadastrée section ZA n°85 - acquisition pour la construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 voix pour dont 2 pouvoirs) :*

- **DE DÉCIDER** d'acquérir la parcelle ZA 85 d'une contenance de 723 m<sup>2</sup> au prix de 58.09 € par m<sup>2</sup>, soit 42 000 €.
- **DE DIRE** que la dépense sera imputée au budget de la commune.
- **D'AUTORISER** un adjoint dans l'ordre des nominations, à signer l'acte de vente en la forme administrative ou l'acte authentique tous les documents afférents à ce dossier.

## 13) Prise en charge des frais d'acquisition d'une prothèse auditive éligible au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 voix pour dont 2 pouvoirs) :*

**APPROUVE** le versement à un agent de la Commune de l'aide financière de 250 € octroyé par le FIPHFP pour l'acquisition d'une prothèse auditive,

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 67 – compte 678.

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

## Informations vie locale

Monsieur Hautot :

- Nettoyons la nature : l'opération se déroulera le 26 septembre prochain. La commission communication se réunira préalablement pour prévoir son organisation.
- Présence plus importante de la Police Municipale sur les enjeux de sécurité routière qui s'organise en lien avec Monsieur Boulon, Conseiller Municipal délégué à la sécurité. L'objectif est dans un premier temps de sensibiliser les automobilistes et de faire des actions de prévention.
- Mise en place dans la mairie d'une boîte destinée à recueillir les radiographies usagées en vue de récolter des fonds destinés à l'association la Ligue contre le cancer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **22h30**.

**Fait à Sainte-Geneviève, le 23 juillet 2020.**

Le Secrétaire,

  
Alain BOSC

Le Maire,

  
Daniel VEREECKE

